

008 Cartes géographiques (NR)

Indicateurs et Codes de sous-zones

La zone 008 ne possède ni indicateurs ni codes de sous-zones. Les éléments de données sont définis en fonction de leur position.

Positions de caractère (008/ 18-34 et 006/ 01-17)

18 - 21 Relief (006/ 01-04)

♯	Aucune mention de relief sur la carte	g	Cotes altimétriques
a	Courbes	i	Pictogramme
b	Ombrage	j	Formes du terrain
c	Teintes dégradées et teintes bathymétriques	k	Bathymétrie - courbes de niveau
d	Hachures	m	Péroglyphes
e	Bathymétrie - sondages	z	Autre
f	Courbes figuratives		Aucune tentative de coder

22 - 23 Projection (006/ 05-06)

♯♯	Aucune mention de projection sur la carte		bl	Cassini-Soldner
aa	D'Aitoff	bo	Oblique de Mercator	
ab	Gnomonique	br	De Robinson	
ac	Azimutale équivalente de Lambert	bs	Oblique spatiale de Mercator	
ad	Orthographique	bu	Cylindrique (de type inconnu)	
ae	Azimutale équidistante	bz	Cylindrique (d'un autre type)	
af	Stéréographique	ca	Équivalente d'Alber	
ag	Générale verticale à l'amont	cb	De Bonne	
am	Stéréographique modifiée pour l'Alaska	cc	Conique conforme de Lambert	
an	Trimétrique conforme de Chamberlin	ce	Équidistante	
ap	Stéréographique polaire	cp	Polyconique	
au	Azimutale (de type inconnu)	cu	Conique (de type inconnu)	
az	Azimutale (d'un autre type)	cz	Conique (d'un autre type)	
ba	De Gall	da	<i>D'armadillo</i>	
bb	Homolographique de Goode	db	Étoilée	
bc	Cylindrique équivalente de Lambert	dc	D'Eckert	
bd	De Mercator	dd	Homolosine de Goode	
be	Cylindrique de Miller	de	Oblique bipolaire conique conforme de Miller	
bf	De Mollweide	df	De Van der Grinten	
bg	Sinusoidale	dg	De Dymaxion	
bh	Transverse de Mercator	dh	C	
bi	De Gauss-Kruger	dl	Conforme de Lambert	
bj	Équirectangulaire	zz	Autre	
	bk	Krovak		Aucune tentative de coder

24 Non défini (006/ 07)

♯	Non défini		Aucune tentative de coder
---	------------	--	---------------------------

25 Genre de matériel cartographique (006/ 08)

a	Carte simple	f	Carte distincte supplément à un autre ouvrage
b	Ensemble cartographique	g	Carte reliée à un autre ouvrage
c	Publication cartographique en série	u	Inconnu
d	Globe	z	Autre
e	Atlas		Aucune tentative de coder

26 - 27 Non défini (006/ 09-10)

♯♯	Non défini		Aucune tentative de coder
----	------------	--	---------------------------

28 Publication officielle (006/ 11)

♯	N'est pas une publication officielle	m	Groupe interprovincial	
a	Éléments autonomes ou semi-autonomes	o	Niveau indéterminé de publication officielle	
c	Multilocal	s	État, province, territoire ou territoire sous tutelle	
f	Fédéral ou national	u	Statut de publication officielle inconnu	
i	International	z	Autre	
	l	Local		Aucune tentative de coder

008-Cartes géographiques

29 Support matériel du document (006/ 12)

♯	Aucun des codes suivants		o	En ligne
a	Microfilm		q	Support électronique tangible
b	Microfiche		r	Reproduction en caractères réguliers
c	Microcopie opaque		s	Électronique
d	Gros caractères			Aucune tentative de coder
f	Braille			

30 Non défini (006/ 13)

♯	Non défini			Aucune tentative de coder
---	------------	--	--	---------------------------

31 Index (006/ 14)

0	Aucun index			Aucune tentative de coder
1	Présence d'un index			

32 Non défini (006/ 15)

♯	Non défini			Aucune tentative de coder
---	------------	--	--	---------------------------

33 - 34 Caractéristiques spéciales du support (006/ 16-17)

♯	Aucune caractéristique spéciale du support n'est présente	n	Jeu
e	Manuscrit	o	Carte murale
j	Carte illustrée, carte postale	p	Cartes à jouer
k	Calendrier	r	Feuilles mobiles
l	Casse-tête	z	Autre
			Aucune tentative de coder

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA POSITION DE CARACTÈRE

On utilise la définition des **cartes géographiques** dans la zone 008/18-34 lorsque le Guide/06 (Type de notice) contient le code «e» (Document cartographique) ou le code «f» (Document cartographique manuscrit). Les positions 01-17 et 35-39 de la zone 008 sont définies de la même façon dans toutes les zones 008 et elles sont décrites dans la section *008-Tous les documents*.

La zone 008/18-34 correspond aux éléments de données des positions correspondantes dans la zone 006/01-17 lorsque la zone 006/00 (Genre de matériel) contient le code «e» (Document cartographique) ou le code «f» (Document cartographique manuscrit). La section des *Lignes directrices pour l'application des désignateurs de contenu* de la zone *008-Cartes géographiques* seulement renferme des détails sur des codes particuliers définis pour toutes les positions de caractères équivalentes dans les zones 006 et 008 pour les **cartes géographiques**.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ POSITIONS DE CARACTÈRE

18-21 - Relief (006/ 01-04)

Les codes alphabétiques à un caractère indiquent le type de relief précisé sur le document. Les codes utilisés dans cette zone indiquent seulement les formes de relief que l'on retrouve le plus souvent sur les cartes géographiques et sont souvent dérivés de l'information donnée dans la zone 500 (Note générale). On peut entrer jusqu'à quatre codes. Il faut entrer les codes par ordre d'importance par rapport à la carte géographique décrite. On inscrit d'abord le code représentant l'aspect du relief le plus important. Si on attribue moins de quatre codes, les codes sont justifiés à gauche, et les positions vides contiennent des blancs (♯). S'il convient d'utiliser plus de quatre codes pour un document, il ne faudra entrer que les quatre codes les plus importants. Il faut entrer quatre caractères de remplissage (||||) si on n'a pas tenté de coder ces positions de caractère.

b - Aucune mention de relief sur la carte

Ce code indique qu'on ne précise pas le relief sur le document.

008/18-21 **bbbb**

[Aucune note reliée à la zone]

a - Courbes

Ce code indique que le relief sur le document est représenté par des courbes.

008/18-21 **aebb**

500 **bb#a**Le relief est représenté par des courbes. La profondeur est représentée par sondage.

b - Ombrage

Ce code indique que le relief du document est représenté par ombrage (habituellement d'une seule couleur).

008/18-21 **bbbb**

500 **bb#a**Le relief est représenté par ombrage.

c - Teintes dégradées et teintes bathymétriques

Ce code indique que le relief sur le document est représenté par des teintes dégradées et des teintes bathymétriques.

008/18-21 **cbbb**

500 **bb#a**Le relief est représenté par des teintes dégradées.

d - Hachures

Ce code indique que le relief sur le document est représenté par des hachures (courtes lignes tracées suivant la direction de la plus grande pente).

008/18-21 **dgbb**

500 **bb#a**Le relief est représenté par des hachures et des cotes altimétriques.

e - Bathymétrie - sondages

Ce code indique que le relief marin (les profondeurs) sur le document est représenté par sondages ou « spot depths »

008/18-21 **ebbb**

500 **bb#a**La profondeur est représentée par sondage.

f - Courbes figuratives

Ce code indique que le relief sur le document est représenté par des courbes figuratives.

008/18-21 **fbbb**

500 **bb#a**Le relief est représenté par des courbes figuratives.

g - Cotes altimétriques

Ce code indique que le relief sur le document est représenté par des cotes altimétriques.

008/18-21 **gbbb**

500 **bb#a**Le relief est représenté par des cotes altimétriques.

i - Pictogramme

Ce code indique que les formes du terrain et les autres caractéristiques topographiques sont représentées dans la position planimétrique exacte par des pictogrammes représentant leur apparence d'une vue oblique haute.

008/18-21 **ibbb**

500 **bb#a**Le relief est représenté par des pictogrammes.

008-Cartes géographiques

j - Formes du terrain

Ce code indique que le relief sur le document est représenté par les formes du terrain.

008/18-21 jg

500 Le relief est représenté par les formes du terrain et des cotes altimétriques.

k - Bathymétrie - courbes de niveau

Ce code indique que le relief marin (profondeur) sur le document est représenté par des courbes de niveau (des lignes représentant des profondeurs constantes).

008/18-21 kb

500 La profondeur est représentée par des courbes de niveau. Le relief est représenté par ombrage.

m - Pétroglyphes

Ce code indique que le relief sur le document est représenté par un relief pétroglyphe.

z - Autre

Ce code indique qu'il s'agit d'un type de relief auquel aucun des autres codes définis ne convient.

||| - Aucune tentative de coder

22-23 - Projection (006/ 05-06)

Un code alphabétique à deux caractères indique la projection qui a été utilisée pour produire le document. Les projections ayant des noms spécifiques ne sont pas décrites dans le présent document. La présence du nom de la projection identifie le code qu'il convient d'inscrire dans la zone 008/22-23. Il faudra peut-être consulter des ouvrages de référence en cartographie pour obtenir une explication plus détaillée des projections particulières. Il faut entrer deux caractères de remplissage (||) si on n'a pas tenté de coder ces positions de caractères.

b,/b,/ - Aucune mention de projection sur la carte

Ce code indique qu'on n'a pas précisé de projection sur le document. On attribue ce code à la plupart des globes.

aa - D'Aitoff

ab - Gnomonique

ac - Azimutale équivalente de Lambert

ad - Orthographique

ae - Azimutale équidistante

af - Stéréographique

ag - Générale verticale à l'amont

am - Stéréographique modifiée pour l'Alaska

an - Trimétrique conforme de Chamberlin

ap - Stéréographique polaire

au - Azimutale (de type inconnu)

Ce code indique qu'on ne connaît que le type de projection (azimutale), et non la projection particulière.

az - Azimutale (d'un autre type)

Ce code indique une projection azimutale pour laquelle aucun des autres codes définis n'est approprié.

ba - De Gall

bb - Homolographique de Goode

bc - Cylindrique équivalente de Lambert

bd - De Mercator

be - Cylindrique de Miller

bf - De Mollweide

bg - Sinusoïdale

bh - Transverse de Mercator

bi - De Gauss Kruger

bj - Équirectangulaire

bk - Krovak

bl - Cassini-Soldner

bo - Oblique de Mercator

br - De Robinson

bs - Oblique spatiale de Mercator

bu - Cylindrique (de type inconnu)

Ce code indique qu'on ne connaît que le type de projection (cylindrique), et non la projection particulière.

bz - Projection cylindrique (d'un autre type)

Ce code indique une projection cylindrique pour laquelle aucun des autres codes définis n'est approprié.

ca - Équivalente d'Alber

cb - De Bonne

cc - Conique conforme de Lambert

ce - Équidistante

cp - Polyconique

cu - Conique (de type inconnu)

Ce code indique qu'on ne connaît que le type de projection (conique), et non la projection particulière.

cz - Conique (d'un autre type)

Ce code indique une projection conique pour laquelle aucun des autres codes définis n'est approprié.

da - D'armadillo

db - Étoilée

dc - D'Eckert

dd - Homolosine de Goode

de - Oblique bipolaire conique conforme de Miller

008-Cartes géographiques

df - De Van der Grinten

dg - De Dymaxion

dh - C

dl - Conforme de Lambert

zz - Autre

Ce code indique une projection pour laquelle aucun des autres codes définis n'est approprié.

|| - Aucune tentative de coder

24 - Non défini (006/ 07)

Cette position de caractère n'est pas définie, elle contient donc un blanc () ou un caractère de remplissage (|).

25 - Genre de matériel cartographique (006/ 08)

Un code alphabétique à un caractère indique le type de document cartographique décrit. Il faut entrer un caractère de remplissage (|) si on n'a pas tenté de coder cette position de caractère 008.

a - Carte simple

Ce code indique que la notice décrit une carte géographique unique.

008/25 a

300 |a1 carte :|bcoul. ;|c10 x 40 cm.

b - Ensemble cartographique

Ce code indique que la notice décrit une collection de cartes géographiques. Une collection de cartes géographiques renferme un certain nombre d'entités géographiques bibliographiques distinctes et séparées physiquement qui sont liées et conçues par les producteurs ou les organismes de publication pour former un groupe unique. Il ne faut pas attribuer ce code aux collections d'atlas.

008/25 b

300 |a50 cartes :|b2 coul. ;|c40 x 25 cm.

c - Publication cartographique en série

Ce code indique que la notice décrit une publication en série cartographique. Une publication en série cartographique est une publication constituée de parties successives portant des désignations numériques ou chronologiques destinées à se poursuivre indéfiniment. S'il s'agit d'atlas publiés en série, il faut utiliser le code «e» (Atlas).

008/25 c

300 |a cartes :|bcoul. ;|c20 x 60 cm, sur feuilles 25 x 65 cm.

[Trois espaces dans la sous-zone a indiquent une série incomplète.]

315 |aTrimestriel.

d - Globe

Ce code indique que la notice décrit un globe.

008/25 d

300 |a1 globe :|,=bcoul., en plastique, monté sur socle en métal ;|,=c70 cm de dia.

e - Atlas

Ce code indique que la notice décrit un atlas, y compris une collection d'atlas, et les atlas publiés en série.

008/25 e

300 *b*1 atlas (288 p.) :1ben majeure partie cartes en coul. ;1c38 cm.

f - Carte distincte en supplément à un autre ouvrage

Ce code indique que le document cartographique est un supplément d'un autre ouvrage. Il n'est pas nécessaire que l'autre ouvrage soit un document cartographique.

g - Carte reliée à un autre ouvrage

Ce code indique que le document cartographique a été relié comme faisant partie d'un autre ouvrage. Il n'est pas nécessaire que l'autre ouvrage soit un document cartographique.

u - Inconnu

Ce code indique que le type de document cartographique est inconnu.

z - Autre

Ce code indique qu'il s'agit d'un type de document cartographique pour lequel aucun des autres codes définis ne convient.

| - Aucune tentative de coder**26-27 - Non défini (006/ 09-10)**

Ces deux positions de caractère ne sont pas définies et chacune contient un blanc (*b*) ou un caractère de remplissage (*|*).

28 - Publication officielle (006/ 11)

Un code alphabétique à un caractère indique si un document est publié ou produit par ou pour un organisme gouvernemental international, national, local, d'un État, d'une province, ou par toute subdivision de l'un de ces organismes. Le code décrit également le niveau de juridiction de l'organisme gouvernemental associé au document. Un organisme gouvernemental et toutes ses subdivisions sont considérés comme étant des organismes gouvernementaux, sans égard à la façon dont ils sont entrés comme vedettes (soit s'ils sont entrés sous la juridiction ou non). Dans la notice bibliographique, il n'est pas nécessaire que l'organisme soit une vedette principale ou secondaire, mais il devrait être nommé comme éditeur, etc. dans la zone mentionnant les renseignements de publication ou de diffusion, etc., ni qu'il soit responsable de la publication du document (habituellement sous-entendu lorsque l'organisme gouvernemental est responsable du contenu de l'ouvrage). En cas de doute, il faut traiter le document comme une publication officielle. Il faut entrer un caractère de remplissage (*l*) si on n'a pas tenté de coder cette position de la zone 008.

Lignes directrices pour certains types de publications**Pays socialistes**

Étant donné que le codage de tous les documents publiés dans les pays socialistes comme étant des publications officielles rendrait cet élément moins utile, il faut utiliser ce code seulement pour les mêmes types d'organismes qui sont considérés comme des organismes gouvernementaux dans des pays non socialistes. En cas de doute lorsqu'il s'agit d'attribuer un code à l'aide de cette méthode, il faut attribuer au document le code de publication officielle.

Deux paliers gouvernementaux

S'il s'agit d'un document publié ou produit conjointement par deux organismes gouvernementaux à des paliers différents, il faut entrer le code représentant le palier gouvernemental le plus élevé.

008-Cartes géographiques

Publications universitaires

Aux États-Unis, les documents publiés par des établissements d'enseignement universitaire sont considérés comme des publications officielles si un gouvernement est responsable de leur création ou de leur gestion.

↳ - N'est pas une publication officielle

Ce code indique que le document n'est pas publié par ou pour un organisme gouvernemental.

008/28 ↳

110 2↳aRand McNally.

008/28 ↳

260 ↳aNew York :|=bMacmillan,|=c1983.

a - Éléments autonomes ou semi-autonomes

Ce code indique que le document est publié ou produit par ou pour un organisme gouvernemental d'un élément autonome ou semi-autonome d'un pays.

008/28 a

110 1↳aSabah.

c - Multilocal

Ce code indique que le document est publié ou produit par ou pour des juridictions multilocalisées qui sont définies comme étant une combinaison régionale de juridictions qui se situent sous le palier de l'État, d'une province ou d'un territoire.

008/28 c

110 2↳aHouston Independent School District.

f - Fédéral ou national

Ce code indique que le document est publié ou produit par ou pour un organisme gouvernemental fédéral ou national (p. ex., une nation souveraine comme le Canada). On utilise aussi le code «f» pour les gouvernements de l'Angleterre, le pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande du Nord. On utilise aussi ce code pour les tribus indiennes des États-Unis.

008/28 f

110 2↳aBibliothèque et Archives Canada.

i - International

Ce code indique que le document est publié ou produit par ou pour un organisme intergouvernemental international.

008/28 i

110 2↳aOrganisation mondiale de la santé.

l - Local

Ce code indique que le document est publié ou produit par ou pour une juridiction locale gouvernementale comme une ville, un comté, etc.

008/28 l

110 1↳aKippenheim (Allemagne)

008/28 l

110 1↳aDistrict of Columbia.

m - Groupe interprovincial

Ce code indique que le document est publié ou produit par ou pour une combinaison régionale de juridictions au niveau d'un État, d'une province, d'un territoire, etc.

008/28 m

110 20 Lake Erie Regional Transportation Authority.

o - Niveau indéterminé de publication officielle

Ce code indique que le document est publié ou produit par ou pour un organisme gouvernemental, mais dont le niveau de juridiction ne peut être déterminé.

s - État, province, territoire ou territoire sous tutelle, etc.

Ce code indique que le niveau de juridiction de l'organisme gouvernemental est un État, une province, un territoire ou une autre juridiction dépendante.

008/28 s

110 10 Québec (Province). Ministère de l'éducation.

u - Statut de publication officielle inconnu

Ce code indique si l'organisme gouvernemental par lequel ou pour lequel le document est publié ou produit est inconnu.

z - Autre

Le code «z» signale qu'il s'agit d'un type de publication officielle auquel aucun autre code défini ne convient.

| - Aucune tentative de coder**29 - Support matériel du document (006/ 12)**

Un code alphabétique à un caractère indique le support matériel en main. Il faut entrer un caractère de remplissage (l) si on n'a pas tenté de coder cette position de la zone 008.

0 - Aucun des codes suivants

Ce code indique que le document n'est pas précisé par l'un des autres codes.

a - Microfilm**b - Microfiche****c - Microcopie opaque****d - Gros caractères****f - Braille****o - En ligne**

La ressource est accédée au moyen de raccordements de matériel et de logiciel à un réseau de transmissions. Le code « s » peut être utilisé en tant que code générique pour n'importe quelle forme de ressource électronique s'il n'est pas nécessaire de faire une distinction entre les types des ressources électroniques.

q - Support électronique tangible

La mise en mémoire se fait directement sur une unité de stockage telle les disques, les bandes magnétiques, les clés USB, les unités de disque dur portable, etc. Le code « s » peut être utilisé en tant que code générique pour n'importe quelle forme de ressource électronique s'il n'est pas nécessaire de faire une distinction entre les types des ressources électroniques.

r - Reproduction en caractères réguliers

Ce code indique que le document est une reproduction dans un caractère d'imprimerie lisible à l'oeil nu, par exemple, une photocopie.

s - Électronique

Ce code indique que le document est conçu à des fins de manipulation par un ordinateur. Le

008-Cartes géographiques

document peut se trouver sur un support ou un réseau à accès direct ou éloigné et peut nécessiter, dans certains cas, l'utilisation d'unités périphériques branchées à l'ordinateur tel un lecteur de CD-ROM. Ce code ne doit pas être attribué aux documents qui ne nécessitent pas l'utilisation d'un ordinateur tel des disques compacts ou des vidéodisques. Ce code peut être utilisé en tant que code générique pour n'importe quelle forme de ressource électronique. Les codes « o » et « q » peuvent être utilisés s'il faut identifier séparément les ressources électroniques en ligne et les supports électroniques tangibles.

| - Aucune tentative de coder

30 - Non défini (006/ 13)

Cette position de caractère n'est pas définie et contient un blanc () ou un caractère de remplissage (|).

31 - Index (006/ 14)

Un code numérique à un caractère indique si le document ou le matériel d'accompagnement comprend ou non un index des toponymes ou un répertoire toponymique. L'information concernant ces données est dérivée de la mention d'un index ou d'un répertoire toponymique dans d'autres parties de la notice bibliographique (p. ex., dans le titre ou dans une note). Pour entrer le code dans cette position, on ne considère pas qu'un index géographique à des coupures adjacentes constitue un index. Cet élément de données fait allusion seulement aux répertoires toponymiques, aux index toponymiques, etc. Il ne faut pas coder les index graphiques tels que les cartes d'index. Il faut entrer un caractère de remplissage (|) si on n'a pas tenté de coder cette position de la zone 008.

0 - Aucun index

Ce code indique que le document ne comprend pas en soi d'index ni de répertoire toponymique.

008/31 0

[Les données bibliographiques ne précisent pas s'il existe ou non un index ou un répertoire toponymique.]

1 - Présence d'un index

Ce code indique que le document comprend un index ou un répertoire toponymique.

008/31 1

500 | | aIndex à des points d'intérêt au verso.

008/31 1

500 | | aLe document comprend un répertoire toponymique et un glossaire.

| - Aucune tentative de coder

32 - Non défini (006/ 15)

Cette position de caractère n'est pas définie et contient un blanc (,/) ou un caractère de remplissage (|).

33-34 - Caractéristiques spéciales du support (006/ 16-17)

Des codes alphabétiques à un caractère identifient certaines caractéristiques spéciales de présentation d'une carte géographique. On peut entrer au plus deux codes. Il faut enregistrer les codes par ordre d'importance par rapport à la carte géographique décrite. On donne d'abord le code représentant la caractéristique spéciale de présentation la plus importante. Si on attribue un seul code, ce dernier sera justifié à gauche, et la position vide contient un blanc (,/). S'il convient d'attribuer au document plus de deux caractéristiques, il faut entrer seulement les deux caractéristiques les plus importantes. Il faut entrer deux caractères de remplissage (| |) si on n'a pas tenté de coder ces positions de caractères.

b - Aucune caractéristique spéciale du support n'est présente

Ce code indique que le document ne possède pas de caractéristiques spéciales de présentation.

e - Manuscrit

Ce code indique que le document est dessiné ou fabriqué à la main.

j - Carte illustrée, carte postale

Ce code indique que le document est une photographie ou une carte postale.

k - Calendrier

Ce code indique que le document sert aussi de calendrier.

l - Casse-tête

Ce code indique que l'image du document peut être désassemblée en pièces et réassemblée.

n - Jeu

Ce code indique que le document a été conçu pour être utilisé comme un jeu, ou pour faire partie d'un jeu.

o - Carte murale

Ce code indique que le document est une carte murale.

p - Cartes à jouer

Ce code indique qu'il s'agit d'un document sous forme de cartes à jouer.

r - Feuilles mobiles

Ce code indique qu'il s'agit d'un document composé de feuilles séparées destinées à être conservées dans une reliure ou un étui. Les documents à feuilles mobiles doivent habituellement être mis à jour.

z - Autre

Ce code indique la présence de caractéristiques spéciales de présentation auxquelles aucun autre code défini ne convient.

| - Aucune tentative de coder

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Casse

Il faut entrer les codes alphabétiques en lettres minuscules.

Longueur de la zone

La zone 008 devrait toujours comprendre quarante (40) positions de caractère.

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

008/ 18 - 21 Relief

e - Bathymétrie/sondage

k - Bathymétrie/courbes de niveau

h - Couleur [PÉRIMÉ]

Avant la définition du code «k» et la redéfinition du code «e» en 1980, les sondages et les courbes de niveau étaient identifiés par le code «e» (Bathymétrie). Le code «h» est devenu périmé en faveur de l'utilisation du code «c» (Teintes et teintes bathymétriques) pour indiquer la coloration.

008-Cartes géographiques

008/ 22 - 23 Projection

bk - Krovak [NOUVEAU, 2009]

bl - Cassini-soldner [NOUVEAU, 2009]

008/ 24 Méridien d'origine [PÉRIMÉ] [USMARC seulement]

Avant 1997, on utilisait cette position pour indiquer le méridien d'origine nommé sur une carte géographique. Les codes définis étaient : «b» (Non précisé), «e» (Greenwich), «f» (Ferro), «g» (Paris), «p» (Philadelphie), «w» (Washington, D.C.) et «z» (Autre).

008/ 24-25 Méridien d'origine [PÉRIMÉ] [CAN/MARC seulement]

Avant 1997, on utilisait cette position pour indiquer le méridien d'origine nommé sur une carte géographique. Les codes définis étaient :

aa	Greenwich, Angleterre	ba	Mexico, Mexique
ab	Ferro, îles Canaries	bb	Munich, Allemagne
ac	Paris, France	bc	Naples, Italie
ad	Amsterdam, Pays-Bas	bd	Oslo (Christiana), Norvège
ae	Athènes, Grèce	be	Philadelphie (Pennsylvanie), États-Unis
af	Batavia, (Djakarta) Indonésie	bf	Pulkovo (St-Pétersbourg), Russie
ag	Berne, Suisse	bg	Rio de Janeiro, Brésil
ah	Bogota, Colombie	bh	Rome, Italie
ai	Bombay, Inde	bi	Santiago, Chili
aj	Bruxelles, Belgique	bj	Stockholm, Suède
ak	Cadiz, Espagne	bk	Sydney, Australie
al	Le Cap, Afrique du Sud	bl	Tirana, Albanie
am	Caracas, Vénézuéla	bm	Tokyo, Japon
an	Copenhague, Danemark	bn	Washington (D.C.), États-Unis
ao	Cordoba, Argentine	bo	Londres, Angleterre
ap	Helsinki, Finlande	bp	Moscou, Russie
aq	Julianehaab, Groënland	bq	Istanbul, Turquie
ar	Lisbonne, Portugal	br	Pékin, Chine
as	Madras, Inde	uu	Inconnu
at	Madrid, Espagne	zz	Autre

008/ 25 Type de document cartographique

Avant la définition du code «e» (Atlas) en 1995, on traitait les atlas comme des documents de langue imprimés. On utilisait la configuration pour les livres de la zone 008 .

008/ 26-27 Code de l'éditeur [PÉRIMÉ]

L'enregistrement d'un code d'éditeur de carte géographique dans ces positions est devenu périmé en 1980. On peut trouver le nom de l'éditeur dans la sous-zone #b de la zone 260.

008/28 Publication officielle

Avant 2015, les « presses universitaires » étaient comprises en tant qu'exemple de publications gouvernementales.

008/ 29 Support matériel du document

o - En ligne [NOUVEAU, 2010]

q - Support électronique tangible [NOUVEAU, 2010]

008/ 30 Texte narratif [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

Les codes définis étaient : «0» (Aucun texte), «1» (Texte sur le document cartographique), «2» (Texte accompagnant le document cartographique).

008/ 31 Index [CAN/MARC seulement]

Le code «2» (Index ou répertoire toponymique accompagnant un document cartographique) est devenu périmé en 1997.

008/ 32 Indicateur de citation [PÉRIMÉ]

Cette définition est devenue périmée au moment où on a défini en 1980 la zone de données de longueur variable 510 (Note de citation/référence). Les codes définis étaient : «a» (Bibliographie cartographique internationale), «b» (Guerre de l'Indépendance), «h» (Achats de Hummel), «r» (Chemin de fer), «t» (Trésor), «v» (Vélin), «w» (Achat de Warner), «y» (Guerre de l'Indépendance et vélin), «z» (Trésor et Bibliographie cartographique internationale), «b» (Sans objet).

008/ 33-34 Caractéristiques spéciales de présentation

a - Photocopie, épreuve diazoïque [PÉRIMÉ]

b - Photocopie [PÉRIMÉ]

c - Photocopie négative [PÉRIMÉ]

d - Négatif de film [PÉRIMÉ]

f - Fac-similé [PÉRIMÉ]

g - Maquette [PÉRIMÉ]

h - Rare [PÉRIMÉ]

m - Braille [PÉRIMÉ]

q - Gros caractères [PÉRIMÉ]

[Page blanche]